



Conditions d'admission des personnes sans titre
préalable requis

Directives, procédure et consignes
pour la réalisation du dossier
d'admission des personnes sans
titre préalable requis

1. Principe

L'article 4.3 du Plan d'Etudes Cadre (PEC), filière éducation de l'enfance, du 21 décembre 2007, réserve une possibilité d'accès aux tests d'admission pour les candidats ne remplissant pas complètement les conditions d'admission à la formation à l'**esede**.

« Pour s'inscrire à la procédure d'admission à une école supérieure d'EDE, les candidat-e-s de 22 ans révolus ne disposant pas du titre préalable requis peuvent faire reconnaître et valider leurs compétences et qualifications selon une démarche reconnue. »¹

Pour les personnes concernées, l'accès à la procédure d'admission est possible sur la base d'une démarche de bilan de compétences. Le ou la candidat-e doit réaliser un dossier démontrant un niveau de formation générale au moins équivalent à celui d'un CFC.

2. Procédure

2.1. Information

Le ou la candidat-e obtient de l'**esede** les présentes directives concernant les conditions d'admission des personnes sans titre préalable requis. L'**esede** ne répond à aucune autre sollicitation.

2.2. Réalisation du bilan de compétences

Toute forme d'accompagnement dans la réalisation personnelle du bilan de compétence est possible, voire même souhaitable ; le processus d'un bilan de compétence est en soi une démarche formative pour la personne qui s'y engage.

La réalisation du bilan de compétence peut se faire dans le cadre d'une démarche accompagnée dans un centre de bilan de compétence agréé par l'ARRA (Association romande pour la reconnaissance des acquis) et prendre la forme d'un portfolio de compétences. Le site internet www.arra.ch indique les lieux et dates des ateliers portfolio – bilan de compétences dans la rubrique actualité.

La démarche peut également être accompagnée par toute personne compétente dans le soutien à la réalisation d'un bilan de compétence. Il appartient au candidat de se renseigner et d'effectuer les démarches nécessaires pour déterminer le genre d'accompagnement qui lui convient.

Le dossier peut également être réalisé de manière autonome par une auto-analyse personnelle des capacités acquises par expériences et formations diverses, pour autant que la démarche soit explicitée par écrit sous la forme d'un bilan de compétences.

¹ PEC EDE (2007), p. 21

2.3. Capacités attendues

Les compétences nécessaires pour suivre une formation dans une Ecole Supérieure sont les suivantes :

- Capacité à s'engager dans la réalisation d'un projet jusqu'à son terme.
(Par exemple : dans le cadre de la formation, du travail, d'associations, etc.)
- Capacité à se former par des apprentissages factuels, théoriques et procéduraux.
(Par exemple : apprentissage d'une langue, participation à des cours divers, etc.)
- Capacités à résoudre des problèmes, imaginer et élaborer des solutions.
(Par exemple : description synthétique de situations problématiques affrontées et démonstration des stratégies et solutions mises en œuvre pour résoudre le problème.)
- Capacité à travailler en équipe.
(Par exemple : démonstration d'expériences de collaboration, d'intégration dans un groupe ou un projet collectif.)
- Capacité à s'autogérer, à mener des activités de manière indépendante et autonome.
(Par exemple : organisation dans la vie privée et/ou vie professionnelle, démonstration de la prise en considération de ses besoins et des moyens mis en œuvre pour les satisfaire.)

2.4. Consignes pour la réalisation du dossier

Le contenu du dossier est une démonstration de l'acquisition des compétences attendues.

Il rassemble divers documents écrits, rédigés de manière à décrire et analyser finement les activités, situations ou expériences de vie professionnelle ou privée qui ont permis l'acquisition des capacités attendues, correspondant au bagage de formation exigé par les conditions d'admission.

Le dossier doit contenir les rubriques suivantes :

- Une présentation du parcours de vie par un CV détaillé et une autobiographie manuscrite de 5 à 8 pages.
- Une présentation sous forme de tableaux de synthèse chronologique des différentes formations suivies, en mettant en évidence les connaissances et compétences acquises. Les lieux et la durée des formations seront indiqués.
(Exemple en annexe)
- Une présentation sous forme de tableaux de synthèse chronologique des diverses activités professionnelles et non rémunérées (comme par exemple engagement associatif, action humanitaire, tâches domestiques et familiales,

entraide ou bénévolat), en mettant en évidence les apprentissages significatifs et compétences acquises. Le ou la candidat-e doit montrer ce qu'il ou elle retire de chaque expérience mentionnée. Les lieux et la durée des activités seront précisées. (Exemple en annexe)

- En annexe les certificats, diplômes, attestations et autres preuves témoignant des formations ou expériences mentionnées.
- Une démonstration de la maîtrise des capacités exigées. De manière synthétique, chaque capacité attendue (liste au point 2.3) est reliée avec les éléments du parcours personnel qui en attestent la maîtrise. Les pages du dossier doivent être numérotées de manière à localiser les éléments auxquels il est fait référence. (Exemple en annexe)

2.5. Dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés en tout temps au secrétariat de l'**esede**.

2.6. Validation

Le dossier présenté est évalué sur la base des capacités attendues, qui sont les critères d'évaluation déterminant la validation du niveau d'apprentissage atteint.

La commission d'évaluation communique la décision par écrit, dans un délai de 2 mois maximum.

Une décision positive donne accès à la procédure d'admission à l'**esede**. Le ou la candidat-e peut s'engager dans le processus d'admission ordinaire.

En cas de refus, il est possible de solliciter une entrevue avec un membre de la commission.

Seuls les dossiers comportant toutes les rubriques attendues seront pris en considération.

Annexes

Formations, cours

Lieu dates et durée	Type de formation ou titre du cours Nom de l'école ou organisme	Connaissances et compétences acquises (J'ai appris... Je suis capable de ...)	Moyen de preuve (en annexe)

Expérience professionnelle

Lieu dates et durée	Nom de l'entreprise ou de l'employeur Description du poste : fonction, tâches, responsabilités	Connaissances et compétences acquises (J'ai appris... Je suis capable de ...)	Moyen de preuve (en annexe)

Activités non rémunérées

Lieu dates et durée	Description synthétique de l'activité Contexte Nom de l'association	Connaissances et compétences acquises (J'ai appris... Je suis capable de ...)	Moyen de preuve (en annexe)

Démonstration de la maîtrise des capacités attendues

L'ensemble des expériences précédemment exposées et développées doivent être reliées de manière synthétique avec chaque capacité attendue pour démontrer comment les différents acquis et apprentissages exposés ont permis de les acquérir.
Il s'agit d'explicitier et développer quelles expériences attestent la maîtrise de chaque capacité exigée.

1. Capacité à s'engager dans la réalisation d'un projet jusqu'à son terme

2. Capacité à se former par des apprentissages factuels, théoriques et procéduraux

3. Capacité à résoudre des problèmes, imaginer et élaborer des solutions

4. Capacité à travailler en équipe

5. Capacité à s'autogérer, à mener des activités de manière indépendante et autonome